

Inscriptions 2022-2023

Inscription administrative en 1ere année de BUT

Lorsque vous êtes admis à l'IUT, votre inscription administrative se fait en trois temps :

- 1 . Vous acquitter de la CVEC -Contribution Vie Etudiante et de Campus- (d'un montant de 95€ pour 2022/2023). Les étudiants boursiers sont exonérés de la CVEC mais doivent obligatoirement faire la démarche pour obtenir un numéro d'attestation, indispensable pour accéder à l'inscription à l'Université. Le site pour réaliser cette formalité dès début juillet : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>. **Les candidats (relevant de la For-Co) en formation continue ne sont pas concernés par cette contribution qui ne peut être remboursée.**
- 2 . Vous inscrire à l'IUT en ligne entre le 4 juillet et le 20 juillet 2022 via le lien <https://www.apogee-pau.u-bordeaux.fr/primosweb> (les premiers jours, il est possible que la connexion échoue car le serveur est sur-sollicité). Vous vous identifiez grâce à votre numéro Parcoursup (7 caractères) précédé de «P22» (pour l'obtention du bac en 2022) et de votre date de naissance (si votre numéro Parcoursup ne comporte que 6 caractères vous devez le précéder de P220). Cette inscription sera validée une fois le règlement des droits d'inscription effectué (170 € pour 2022/2023, les boursiers sont exonérés). Si vous réglez par chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UPPA), vous pourrez l'envoyer avant le 15 juillet ou à partir du 20 août à la scolarité de votre IUT (dont l'adresse figure ci-dessous).
- 3 . A réception du mail confirmant votre pré-inscription, télécharger les documents justificatifs afin de valider votre inscription. Ce mail est susceptible de se glisser parmi vos messages indésirables.

Pour toute assistance concernant les inscriptions en ligne, vous pouvez joindre la hot-line au 05.40.17.52.08.

Les équipes de l'IUT restent à votre disposition pour toute aide dont vous pourriez avoir besoin. Privilégiez les mails sur iut-adour.scolarite@univ-pau.fr en précisant le BUT pour lequel vous nous contactez.

Site de Mont-de-Marsan : 371, rue du Ruisseau - BP 201 - 40004 MONT-DE-MARSAN CEDEX

Site de Pau : Scolarité - Bâtiment STID - Avenue de l'Université – 64000 PAU

- * Génie Biologique (GB) : 05 58 51 37 46 – mardi et jeudi de 13h30 à 17h
- * Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (MT2E, ex GTE) : 05 59 40 71 21 – mardi et jeudi 13h30 à 17h

- * Réseaux et Télécommunications (RT) : 05 58 51 37 47 – lundi de 13h30 à 17h
- * Science et Génie des Matériaux (SGM) : 05 58 51 37 48 – mardi et jeudi de 8h30 à 12h
- * Statistiques et Informatique Décisionnelle (STID) : 05 59 40 71 21 – mardi et jeudi de 13h30 à 17h

Pour information l'IUT sera fermé du

18 juillet au 20 août inclus.

Pour les réponses à la dernière phase, vous nous contacterez à partir du 23 août.

Début des cours

Inscription administrative en Licence Professionnelle

Lorsque vous êtes admis à l'IUT, votre inscription administrative se fait en deux temps :

- 1 . Vous acquitter de la CVEC -Contribution Vie Etudiante et de Campus- (d'un montant de 95€ pour 2022/2023). Les étudiants boursiers sont exonérés de la CVEC mais doivent obligatoirement faire la démarche pour obtenir un numéro CVEC, indispensable pour accéder à l'inscription à l'Université. Le site pour réaliser cette formalité à partir dès début juillet : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>. **Les candidats (relevant de la For-Co) en formation continue ne sont pas concernés par cette contribution qui ne peut être remboursée.**
- 2 . Une fois la CVEC acquittée, en envoyant par mail (iut-adour.scolarite@univ-pau.fr) le dossier d'inscription complété (dossier à venir) ainsi que les pièces justificatives mentionnées en précisant la licence à laquelle vous vous inscrivez. Un mail vous confirmera la prise en compte de votre inscription.

Pour information l'IUT sera fermé du

18 juillet au 20 août inclus.

Début des cours

Ré-inscription en BUT pour les étudiants inscrits à l'IUT des Pays de l'Adour en 2022-2023

Deux étapes :

- 1 . A partir du 1er juillet : règlement de la CVEC sur le site du [CroUS](#)
- 2 . Entre le 4 juillet et le 27 août par le [web](#) (les premiers jours, il est possible que la connexion échoue car le serveur est sur-sollicité). Deux possibilités pour vous acquitter des droits d'inscription à l'UPPA :

- soit par virement bancaire lors de votre réinscription par le web,

- soit par chèque (170€ pour 2021/2022 à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UPPA) à envoyer ou à remettre au bureau de la scolarité de votre IUT.

Site de Mont-de-Marsan : 371, rue du Ruisseau - BP 201 - 40004 MONT-DE-MARSAN CEDEX

Site de Pau : Scolarité - Bâtiment STID - Avenue de l'Université – 64000 PAU

En cas de difficulté, la scolarité de votre IUT -bien qu'en télétravail- reste à votre disposition (privilégiez les mails : iut-adour.scolarite@univ-pau.fr).

- * Génie Biologique (GB) : 05 58 51 37 46 – mardi et jeudi de 13h30 à 17h
- * Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (MT2E, ex GTE) : 05 59 40 71 21 – mardi et jeudi 13h30 à 17h
- * Réseaux et Télécommunications (RT) : 05 58 51 37 47 – lundi de 13h30 à 17h
- * Science et Génie des Matériaux (SGM) : 05 58 51 37 48 – mardi et jeudi de 8h30 à 12h
- * Statistiques et Informatique Décisionnelle (STID) : 05 59 40 71 21 – mardi et jeudi de 13h30 à 17h

Pour information l'IUT sera fermé du

18 juillet au 20 août inclus.

Début des cours

COUVERTURE SOCIALE DE L'ETUDIANT

Vous restez affilié-e en tant qu'assuré-e autonome à votre régime actuel de protection sociale, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation, mais profitez-en tout de même pour vous **créer un compte sur ameli.fr** (régime général), **MSA** (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Alternants, étrangers ou pour plus de détails, [consultez la page dédiée aux étudiants sur le site ameli.fr](#)

Pas d'Inscription pédagogique en ligne pour les BUT1, BUT2 et les Licences Professionnelles :

Les inscriptions aux enseignements sont faites par l'IUT lorsque l'inscription administrative est complète.